



## Communiqué

### Protocole « rémunération et carrières » de la LPR : l'indécence

Le 5 octobre 2020, le Directeur de Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a adressé un courrier aux organisations syndicales représentatives de l'Enseignement supérieur et la recherche, accompagné du projet d'« Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières ». **SUD éducation et SUD Recherche EPST ne signeront pas ce protocole d'accord.**

**Ce protocole est indécent dans sa démarche.** Il s'est agi, par son entremise, de gagner quelques maigres soutiens au projet de Loi de programmation de la recherche (LPR). Or ce projet de loi est largement rejeté par les agent-e-s du service public d'enseignement supérieur et de recherche parce qu'il marque une nouvelle étape dans la précarisation, la mise en concurrence et la re-féodalisation généralisées de l'université et de la recherche publique. Ce protocole est indécent, ensuite, parce qu'il vise à s'attirer les faveurs des titulaires par le biais d'augmentations des primes et des promotions au moment même où la LPR condamne les nouvelles générations de personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur à une précarité massive.

Ce protocole est même critiquable dans sa manière d'envisager les quelques améliorations de rémunération ou de carrière qu'il annonce (pour plus de détail voir l'exposé des motifs<sup>1</sup> de notre refus et nos communications précédentes sur le sujet<sup>2</sup>).

Jamais nous n'accepterons de sacrifier l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur public ainsi que de l'ensemble de son personnel pour quelques avantages restreints destinés à quelques un-e-s. Nous le proposer au travers d'un tel protocole d'accord, c'est faire affront à notre intégrité ! L'expérience du Ségur de la santé devrait pourtant nous alerter : après l'attribution largement médiatisée de quelques primes, le gouvernement continue de supprimer des lits et de casser le service public de santé (4Md€ d'économies sont prévues dans le projet de loi de finance de la sécurité sociale de 2021). Nous refusons de cautionner ces manœuvres de destruction des services publics, d'autant plus que dans le même temps pleuvent les cadeaux au privé et aux plus riches (plus de 54Md€ aux entreprises via la diminution des prélèvements obligatoires entre 2018 et 2021, près de 13Md€ en cadeau aux plus riches via la suppression de l'ISF sur la même période). **Imposons un autre partage des richesses, imposons un autre avenir.**

<sup>1</sup> <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article3462>

<sup>2</sup> <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article3438>